

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



Un peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ARTISANAT ET DE LA  
TRANSFORMATION DU SECTEUR INFORMEL

## STRATÉGIE NATIONALE INTÉGRÉE DE FORMALISATION DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE ET PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL DE TRANSFORMATION DU SECTEUR INFORMEL 2022 – 2026

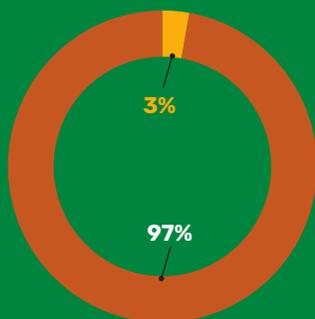
Favoriser une transition positive et progressive des entreprises informelles et des emplois informels vers l'économie formelle, afin d'améliorer leur contribution à la croissance et au développement économique.



Le Sénégal ambitionne de réaliser une transformation structurelle de son économie afin de promouvoir une croissance durable et inclusive et d'offrir des emplois décents. L'un des défis majeurs demeure l'ampleur de l'économie informelle et l'accès à des emplois productifs et décents pour la population en âge de travailler.

**L'économie informelle** recouvre une multiplicité de situations qui partagent une conséquence commune : un déficit de travail décent. En outre, l'informalité constitue un obstacle à la croissance, et une source de concurrence déloyale pour le secteur formel. Elle se traduit également par une faible résilience en cas de crise, comme celle de la Covid-19.

**Proportion d'entreprises informelles selon les critères de l'ANSD (RGE 2016)**



- Entreprises formelles
- Entreprises informelles

**Proportion d'emploi informel (ENES 2019)**



- Emploi formel
- Emploi informel



**La formalisation des entreprises**, en leur permettant d'accroître leur productivité et en leur assurant un meilleur accès aux marchés, contribue à leur durabilité. Elle garantit également une protection adéquate via l'extension du champ d'application de la législation du travail et de la couverture de protection sociale.

Face à ces constats, le Sénégal s'est engagé à soutenir la transition des entreprises et des emplois informels vers l'économie formelle, objet de la réforme phare n° 8 du Programme Sénégal Émergent (PSE). A cette fin :

- **La stratégie nationale de formalisation de l'économie informelle** (SNIFEI), qui s'applique à l'économie informelle, pose les bases pour la mise en œuvre de différentes composantes à travers un plan d'action.
- **Le plan d'action de transformation du secteur informel** (PAOTSI) vise à faciliter la transition :
  - des entreprises du secteur informel vers le secteur formel ;
  - des travailleurs du secteur informel vers l'emploi formel.

### Caractéristiques du secteur informel au Sénégal (ERI-ESI 2017 ; RGE 2016)

**Activité.** Hors agriculture, 45,4% des actifs informels évoluent dans le secteur du commerce de détail.

**Taille.** La taille moyenne des entreprises informelles est estimée à 1,2 personnes.

**Motivation.** 72,1% des entrepreneurs créent leur entreprise pour l'amélioration de leurs revenus.

**Valeur ajoutée.** La valeur ajoutée annuelle des entreprises informelles s'élève à 3 749,4 milliards de FCFA.

**Enregistrement.** Seules 12,7% des entreprises sont enregistrées au RCCM et 8,9% ont un NINEA.

**Comptabilité.** Seules 3% des entreprises informelles tiennent une comptabilité formelle (SYSCOA).

**Sécurité sociale.** Seules 2,6% des entreprises informelles sont affiliées à l'IPRES et 2,4% à la CSS.

**Conditions de travail.** Heures excessives, salaires inférieurs au SMIG, absence de sécurité sociale, manque de représentation, etc.

**Âge.** La majorité (49%) des entrepreneurs ont entre 25 et 55 ans.

**Genre.** Les hommes détiennent 68,7% des entreprises individuelles, contre 31,3% chez les femmes.

La SNIFEI se base sur une analyse des principaux obstacles à la formalisation des entreprises et des emplois. Cette analyse met en exergue les domaines d'action prioritaires pour faciliter la transition vers l'économie formelle.

<b>Obstacles à la formalisation</b>	<b>Domaines d'action prioritaires</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊙ Accès difficile aux marchés</li> <li>⊙ Insuffisance des capacités techniques et managériales</li> <li>⊙ Incapacité à tenir une comptabilité conforme</li> <li>⊙ Accès limité à la finance formelle et aux institutions bancaires</li> <li>⊙ Lourdeur du système fiscal</li> <li>⊙ Coût élevé des enregistrements et de conformité</li> <li>⊙ Accès limité à des locaux adaptés et à des sites dédiés</li> <li>⊙ Contraintes d'accès à la sécurité sociale</li> <li>⊙ Méconnaissance des dispositifs d'appui aux entreprises</li> <li>⊙ Méconnaissance des avantages de la formalisation</li> </ul>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>⊙ Créer les conditions d'un accroissement de la productivité des entreprises formelles et informelles</li> <li>⊙ Assurer la synergie des initiatives d'encadrement et accompagnement des entreprises informelles qui s'engagent dans la formalisation</li> <li>⊙ Renforcer et étendre le cadre légal et réglementaire à toutes les entreprises et à tous les travailleurs</li> <li>⊙ Opérationnaliser les mesures prévues par les textes en vigueur en faveur de l'économie informelle, pour faciliter la transition</li> <li>⊙ Assurer la protection sociale des chefs d'entreprises informelles, ainsi que celle des travailleurs de ces entreprises</li> <li>⊙ Poursuivre et renforcer les initiatives prises en matière de création d'emplois productifs et décents, en tenant compte du genre</li> <li>⊙ Assurer l'accès à un travail décent dans l'économie formelle, réduire les déficits de travail décent dans l'économie informelle</li> <li>⊙ Améliorer le pilotage et la coordination des initiatives en faveur de l'économie informelle, en vue de la transition vers le formel</li> <li>⊙ Assurer la promotion de l'égalité de genre au sein de l'économie informelle</li> <li>⊙ Concilier les attentes de l'État avec celles des acteurs informels en annihilant leur méfiance vis-à-vis des administrations</li> </ul>

# STRATÉGIE NATIONALE INTÉGRÉE DE FORMALISATION DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE (SNIFEI)

## FONDEMENTS

Les orientations de la SNIFEI trouvent leur fondement principalement dans le PSE, la Stratégie nationale de Protection sociale (SNPS) et la Recommandation n° 204 de l'OIT sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle (2015). Celle-ci préconise une approche cohérente, progressive et intégrée de la formalisation, alliant ses différents domaines d'intervention. La SNIFEI s'inscrit dans cette dynamique.

La SNIFEI repose sur une vision traduite en objectif global et encadrée par des principes de mise en œuvre.

Axes stratégiques. La mise en œuvre de la stratégie reposera sur huit (8) axes stratégiques :



### Axe stratégique 1 : Accès au financement

L'accès au financement est difficile pour les entreprises nouvelles ou en voie de formalisation : absence ou insuffisance de fonds propres, de garanties, d'états financiers. L'objectif est de faciliter l'obtention de financements pour pousser les entreprises informelles à se développer et à se formaliser.



### Axe stratégique 2 : Productivité et accès aux marchés

Pour rendre la formalisation possible et durable et faciliter la création d'emplois formels, il est important d'accompagner les entreprises informelles pour améliorer leur productivité. Cela nécessite la mise en œuvre d'actions visant l'accroissement de leurs capacités productives.



### Axe stratégique 3 : Services d'accompagnement des entreprises

Ces structures sont des acteurs essentiels de la formalisation et du renforcement de la productivité. Il est nécessaire de les renforcer pour le développement de services de formation et d'encadrement des entreprises, et de créer une synergie d'action pour une meilleure cohérence des interventions.



### Axe stratégique 4 : Protection sociale

La protection sociale constitue une incitation puissante à la formalisation et lutte contre la vulnérabilité et l'exclusion sociale. L'État envisage ainsi d'étendre la couverture sociale à l'économie informelle. Il est également question de protection par la législation du travail, de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail, etc.



### Axe stratégique 5 : Enregistrement, fiscalité et conformité

La formalisation des entreprises suppose leur enregistrement et mise en conformité auprès de diverses structures. La rationalisation et la simplification des systèmes d'enregistrement et de paiement des impôts et taxes, le renforcement des institutions et l'amélioration des prestations, associées à des incitations, contribuent à faciliter la formalisation.



### **Axe stratégique transversal 6 : Dialogue social**

Les travailleurs de l'économie informelle sont insuffisamment représentés et ne sont pas en mesure de revendiquer de meilleures conditions de travail. Leur participation au dialogue social est fondamentale pour assurer la mise en œuvre de politiques et mesures appuyant la transition vers la formalité.



### **Axe stratégique transversal 7 : Égalité des genres, mesures préventives et coercitives**

Les femmes étant surreprésentées dans l'économie informelle, la prise en compte de l'égalité des genres est essentielle pour assurer une transition vers la formalité.

Pour faire reculer le travail informel, les pouvoirs publics peuvent prendre des mesures coercitives de mise en application des réglementations.



### **Axe stratégique transversal 8 : Coordination, suivi-évaluation et communication**

La mise en œuvre de la SNIFEI nécessite la mobilisation de nombreux acteurs, et donc la mise en place de : (i) un mécanisme de coordination inclusif (ii) un mécanisme de collecte et de traitement des informations sur la formalisation de l'économie informelle, et (iii) un programme de sensibilisation sur la formalisation des entreprises et de mise à niveau des acteurs institutionnels sur la SNIFEI.

## **IMPACTS ATTENDUS**

Les impacts attendus de la mise en œuvre de la SNIFEI sont les suivants :

- Amélioration de la compétitivité, de la productivité et de l'accès aux services financiers et non financiers des entreprises informelles qui entrent dans le processus de formalisation ;
- Réduction d'au moins 25 % de la taille du secteur informel et du nombre d'emplois informels, sur le moyen terme ;
- Augmentation significative de l'emploi décent (nombre de travailleurs ayant accès à la protection sociale, des revenus du travail adéquats, des conditions de travail améliorées, la représentation, le dialogue social) ;
- Hausse des revenus de l'État ;
- Réduction de la pauvreté et des inégalités ;
- Meilleure coordination des actions menées en faveur de l'économie informelle entre les différents ministères et organismes publics ;
- Meilleure communication et collaboration étroite entre l'administration, les partenaires sociaux et les acteurs de l'économie informelle ;
- Renforcement des capacités d'intervention des structures d'appui aux

## COORDINATION ET MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de la SNIFEI nécessite la mobilisation d'une variété d'acteurs, dont les ministères pertinents, le Haut Conseil du Dialogue Social (HCDS), les collectivités territoriales, les agences et autres structures publiques d'appui aux entreprises, les structures de financement, le secteur privé, les partenaires sociaux et les partenaires techniques et financiers. Il faut donc un mécanisme de coordination inclusif pour que le système dans son ensemble puisse progresser de façon harmonieuse, avec un ancrage institutionnel fort et une habilitation élevée. Cette coordination sera assurée par un comité de pilotage (COFIL) interministériel co-présidé par le ministère de l'Artisanat et de la Transformation du secteur informel (MATSI) et le ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération (MEPC), et appuyé par un Comité technique de Suivi (CTS). Le COFIL joue le rôle d'organe de pilotage et de suivi-évaluation de la SNIFEI et de son plan d'action opérationnel.

### SNEIFEI 2022 - 2026

#### VISION

D'ici 2026, contribuer à une meilleure structuration de l'économie sénégalaise et au développement d'un secteur privé fort et compétitif, grâce à la formation d'une masse critique d'entreprises informelles, générant des emplois décents pour les hommes et les femmes.

#### OBJECTIF GLOBAL

Favoriser une transition positive et progressive des entreprises informelles et des emplois informels vers l'économie formelle, afin d'améliorer leur contribution à la croissance et au développement économique.

#### AXES STRATEGIQUES

**AS1** : Accès au financement

**AS2** : Productivité et accès aux marchés

**AS3** : Services d'accompagnement des entreprises

**AS4** : Protection sociale

**AS5** : Enregistrement, fiscalité et conformité

**AS transversal 6** : Dialogue social

**AS transversal 7** : Egalité des genres, mesures préventives et coercitives

**AS transversal 8** : Coordination, communication et suivi-évaluation

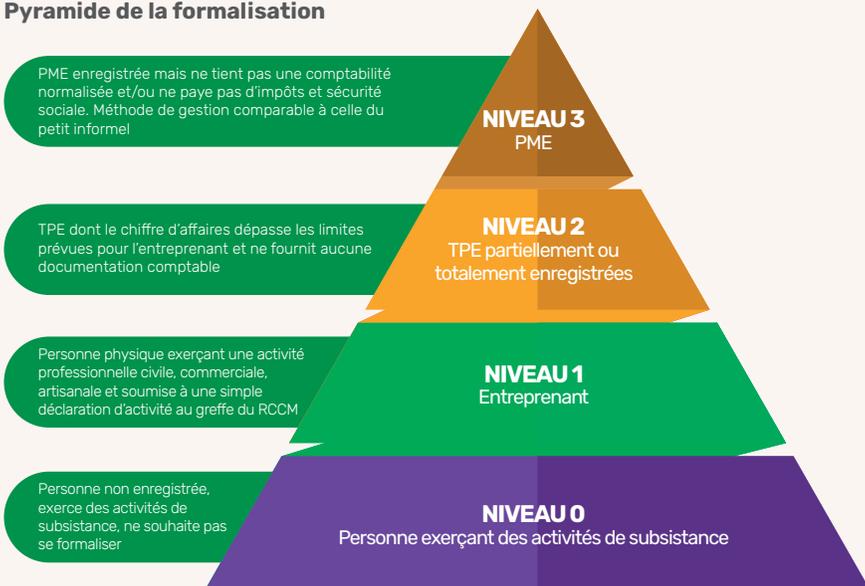
# PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL DE TRANSFORMATION DU SECTEUR INFORMEL (PAOTSI)

Le PAOTSI a été développé dans le cadre de l'opérationnalisation de la SNIFEI.

## PALIER DE MISE EN ŒUVRE

Le PAOTSI se base sur une classification en niveaux des entreprises informelles, afin de définir des actions permettant de tirer vers le haut le petit informel et empêcher les entreprises qui cherchent à se soustraire à leurs obligations de stagner dans des niveaux inférieurs.

### Pyramide de la formalisation



Source : *Diagnostic de l'économie informelle, BIT 2020*

## ACTIONS ENVISAGÉES

La formalisation est un processus évolutif. Les actions envisagées visent ainsi à réduire le coût de devenir et de demeurer formel et à accroître les avantages/bénéfices associés au fait d'être formel. Ces actions sont définies dans le cadre de 8 axes stratégiques, déclinés en objectifs stratégiques précis. La liste complète des actions envisagées, les dates de mise en œuvre, entités responsables, indicateurs de réalisation et ressources nécessaires sont déclinés dans le document complet de la SNIFEI.

## FINANCEMENT

Le financement du PAOTSI proviendra de l'État du Sénégal et des partenaires techniques et financiers. Deux types de financements sont nécessaires : le financement du dispositif de coordination et le financement lié à la mise en œuvre des activités. Les ressources de mise en œuvre demeurent au sein des ministères et structures opérationnels chargés de l'exécution des programmes.



### CONCEPTS CLÉS

#### **ECONOMIE INFORMELLE**

L'économie informelle désigne toutes les activités économiques des travailleurs et des unités économiques qui, selon la loi ou en pratique, ne sont pas couvertes, ou sont insuffisamment couvertes par des dispositions formelles et qui sont licites (R204 de l'OIT).

#### **SECTEUR INFORMEL**

Le secteur informel est un sous-ensemble d'entreprises engagées, au moins en partie, dans la production de biens ou services pour la vente ou le troc, non constituées en tant qu'entités juridiques distinctes, indépendamment de leurs propriétaires (CIST, 1993).

#### **ENTREPRISES INFORMELLES**

Aux fins de la présente stratégie, et conformément aux critères de l'ANSD, l'entreprise informelle est celle détenue par un employeur ou travailleur pour son propre compte, qui produit des biens ou services licites, destinés totalement ou partiellement à la vente, est immatriculée ou non aux registres des entreprises et ne tient pas de comptabilité conforme aux normes.

Le document complet de la SNIFEI et du PAOTSI est disponible à l'adresse suivante: <https://bit.ly/3z6EvWI> - ainsi que sur le site web du Ministère de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur informel.

## PAOTSI 2022 - 2026

Axe stratégique 1 Accès au financement	Axe stratégique 2 Productivité et accès aux marchés	Axe stratégique 3 Services d'accompagnement des entreprises	Axe stratégique 4 Protection sociale	Axe stratégique 5 Enregistrement, fiscalité et conformité
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>OS 1.1 :</b> Développer des produits spécifiques et adaptés au financement du secteur informel</li> <li>• <b>OS 1.2 :</b> Faciliter l'obtention du crédit par l'accompagnement</li> <li>• <b>OS 1.3 :</b> Développer un dispositif de financement des services non financiers pérenne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>OS 2.1 :</b> Améliorer et accroître les capacités productives des entreprises informelles qui entrent dans le processus de formalisation</li> <li>• <b>OS 2.2 :</b> Faciliter la réduction des coûts de production</li> <li>• <b>OS 2.3 :</b> Faciliter le renforcement technologique</li> <li>• <b>OS 2.4 :</b> Accroître l'accès des entreprises informelles qui se formalisent aux marchés privés et publics</li> <li>• <b>OS 2.5 :</b> Apporter un appui spécifique à la tenue de la comptabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>OS 3.1 :</b> Appuyer le développement d'un marché de services non financiers adaptés aux besoins des entreprises qui souhaitent se formaliser</li> <li>• <b>OS 3.2 :</b> Renforcer les collectivités territoriales pour une meilleure appropriation de leur rôle en matière d'accompagnement des entreprises</li> <li>• <b>OS 3.3 :</b> Faciliter une meilleure compréhension des dispositions concernant la PME et l'économie informelle en vue d'une synergie d'action dans les interventions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>OS 4.1 :</b> Bâtir un système de protection sociale adapté aux acteurs de l'économie informelle et sensible au genre</li> <li>• <b>OS 4.2 :</b> Faciliter l'appropriation du RSPC par les acteurs de l'informel</li> <li>• <b>OS 4.3 :</b> Lier le RSPC à la formalisation à travers des incitations claires et effectives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>OS 5.1 :</b> Faciliter l'enregistrement des entreprises qui veulent se formaliser</li> <li>• <b>OS 5.2 :</b> Opérationnaliser le statut de l'entrepreneur</li> <li>• <b>OS 5.3 :</b> Mettre en place des dispositions fiscales incitatives pour favoriser la formalisation</li> </ul>

### Axe stratégique transversal 6

Dialogue social

- **OS 6.1 :** Mettre en place le cadre formel de dialogue entre les acteurs et les pouvoirs publics
- **OS 6.2 :** Renforcer les organisations du secteur informel dans leur mission d'accompagnement des entreprises informelles vers la formalisation
- **OS 6.3 :** Organiser des plateformes de dialogue entre acteurs du secteur informel au niveau local

### Axe stratégique transversal 7

Egalité des genres, mesures préventives et coercitives

- **OS 7.1 :** Faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes dans la mise en œuvre des programmes liés à la formalisation
- **OS 7.2 :** Sensibiliser les entrepreneurs informels sur leurs obligations et faire appliquer la réglementation pour ceux qui ne veulent pas les respecter

### Axe stratégique transversal 8

Coordination, suivi-évaluation et communication

- **OS 8.1 :** Assurer la coordination de la mise en œuvre de la stratégie
- **OS 8.2 :** Assurer une communication sur la SNIFEI et sur la formalisation des entreprises





Organisation  
internationale  
du Travail

